



Aux commissaires du Bureau d'audiences publiques d'environnement sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Objet : Réponse à vos questions en lien avec la présentation de notre mémoire le 2 juin 2014

Lors de notre témoignage devant vous le 2 juin dernier, vous avez soulevé certaines questions auxquelles il me fait plaisir de répondre aujourd'hui. L'objectif est de clarifier ces questions à votre entière satisfaction.

1- 3% de redevances potentielles aux propriétaires de certaines terres agricoles

Cette information vient d'une position exprimée en 2012 par l'Association québécoise des fournisseurs de services pétroliers et gaziers. Elle vient du fait que certains agriculteurs, dont les droits auraient été expropriés en 1982, pourraient bénéficier de redevances de 3% sur la valeur de la ressource extraite. Notez qu'une analyse devrait être faite, le cas échéant, pour chaque terre afin de retracer l'ensemble des droits de propriété.

Notre but ici n'est pas de trancher la question, ni même d'émettre notre propre avis, simplement que vous ayez en tête cette possibilité et que vous la fouilliez, si vous le jugez nécessaire.

Nous n'endossons pas expressément le contenu du rapport, il vous est soumis à titre indicatif seulement. Notez qu'il a été fait en lien avec la régulation en place dans le domaine minier.

Voici le lien vers le rapport complet : <http://www.afspg.com/docs/LeboeufRapport.pdf>

2- Durée de vie utile des puits en production

Lors de la présentation de notre mémoire, un des commissaires a posé des questions sur la durée d'exploitation des puits de gaz de schiste. Ce commissaire semblait penser que la durée de vie des puits était de 6-7 ans, plutôt que les 20 ans et plus que nous avons présenté.

Selon l'Alberta Energy Regulator, et plusieurs études sur la question, la durée de vie utile d'un puits peut même dépasser 20 ans, allant même jusqu'à 30 ou 40 ans. Certains puits canadiens ont une estimation de production qui est même supérieure à cela. Les facteurs importants sont le rythme de production initial du puits ainsi que la

quantité de gaz disponible au niveau de la fracturation. Bien que le puits produise un pic au début, il produit par la suite régulièrement un rendement en gaz suffisant pour le maintenir en opération.

Nous sommes convaincus que des puits très productifs de gaz de schiste peuvent être faits au Québec afin d'avoir un rendement intéressant à long terme et une prospérité à long terme.

3- Temps que dure l'installation du puits

Une autre question qui a été posée, est la durée que couvre l'installation des puits, et le dérangement subséquent pour l'exploitant d'une terre agricole.

À ce sujet, nous estimons que la phase de forage d'un puits est de trois à quatre semaines. De plus, compléter un puits peut prendre jusqu'à deux semaines (une partie des autres activités est aussi faite durant le forage, afin de minimiser la durée des désagréments).

Bien entendu, la durée d'installation sur un territoire donné dépend du nombre de puits creusés. Plusieurs opérations peuvent se faire simultanément.

Nous considérons que l'industrie doit faire sa part afin de minimiser le temps de désagrément, et compenser adéquatement le propriétaire de la terre et ses voisins le cas échéant. Notez que partout où notre industrie a travaillé, cela a fait en sorte que l'acceptabilité sociale des projets a été améliorée, principalement en raison de notre souci de travailler avec les communautés locales, de diminuer les désagréments, et d'augmenter leurs avantages liés à la production des puits.

4- Comment l'association pense contribuer à l'acceptabilité sociale des projets de gaz de schiste dans les shale d'Utica.

Sur cette question, nous avons été très clairs. Nous sommes engagés à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de plusieurs manières, principalement en montrant l'exemple et en fournissant l'information la plus claire possible, de la manière la plus transparente possible.

Voici 3 mesures importantes que notre industrie s'engage à prendre, afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

- a- Assurer le suivi régulier des opérations, en collaboration avec les Ministère de l'Énergie des ressources naturelles et celui de l'Environnement et du développement durable. Notre industrie est aussi pleinement ouverte à l'implication de chercheurs neutres et indépendants dans le processus de surveillance.
- b- Être totalement transparents en matière environnementale. Appliquer la pratique existante qui indique que chaque étape peut être suivie par tous sur le Web.

- c- Ne pouvant garantir un risque zéro, fournir les garanties nécessaires que les contribuables n'auront pas le fardeau de payer pour un hypothétique accident. Être un excellent citoyen corporatif et assumer nos responsabilités sur le plan social et communautaire.

Ces éléments sont au cœur de notre engagement, et nous demandons d'être jugés sur nos résultats. Tel que nous l'avons mentionné, nous n'attendons qu'une occasion de pouvoir prouver notre rigueur et notre savoir-faire dans le cadre d'un véritable projet-pilote de production au Québec.

J'espère sincèrement avoir répondu à vos principales interrogations et je vous prie d'agréer, chers commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michael Binnion
Président de l'Association pétrolière et gazière du Québec